

**COMPTE-RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Présents :**

M. TERRAL, Maire.

M. DAL MOLIN, Mme ITRAC Adjoints

Mmes RANJEVA, MANDIRAC, BLANC, AUSSENAC, MM. MOSTARDI, BOUCHER, BONNEMAIN, BESNARD, RABEAU, BONNEFOI, Conseillers Municipaux

**Excusés :**

Mme METGE qui a donné procuration à M. BONNEFOI

M. TERRASSIÉ qui a donné procuration à M. TERRAL

Mme FALCO qui a donné procuration à M. DAL MOLIN

M. SALVADOR qui a donné procuration à Mme ITRAC

M. BOUSQUET et Mme BODHUIN

**Date de la Convocation :** 1<sup>er</sup> mars 2019

**Secrétaire de séance :** M. RABEAU Jean-Louis

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu de l'inter commission du 4 mars 2019 est remis aux élus.

**I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET COMMUNAL – SERVICE ASSAINISSEMENT**

**A – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

**Délibération 05/2019**

M. le Maire expose à l'assemblée le compte administratif du budget principal 2018 présenté à l'inter commission du 4 mars 2019 et apporte des précisions sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

**Fonctionnement (F)**

Mandats émis : 1 362 125.71 €

Titres émis : 1 563 442.56 €

Résultat exercice 2018 : Excédent : + 201 316.85 €

Résultat reporté 2017 : Excédent : + 115 210.88 €

Résultat de clôture 2018 : Excédent : + 316 527.73 €

**Investissement (I)**

Mandat émis : 291 235.26 €

Titres émis : 237 390.52 €

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 7 mars 2019**

Résultat exercice 2018 :	Déficit :	- 53 844.74 €
Résultat reporté 2017	Excédent :	+ 72 484.77 €
Résultat de clôture 2018 :	Excédent :	+ 18 640.03 €
Soit résultat global de l'exercice (F + I)	Excédent :	+ 147 472.11 €
résultat global de clôture (F + I)	Excédent :	+ 335 167.76 €

### **Restes à réaliser (I)**

Dépenses :	451 100.21 €
Recettes	424 782.00 €
Soit déficit RAR :	- 26 318.21 €
<b>Résultat final (F + I)</b>	<b>Excédent + 308 849.55 €</b>

M. le Maire cède la présidence de l'assemblée à M. Mostardi Daniel, doyen d'âge pour le vote du compte administratif et quitte la salle. Le compte administratif 2018 du budget principal est adopté à l'unanimité.

## **B – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **Délibération 06/2019**

M. le Maire expose à l'assemblée le compte administratif du service assainissement 2018 présenté à l'inter commission du 4 mars 2019 et apporte des précisions sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

### **Fonctionnement (F)**

Mandats émis :	115 167.99 €
Titres émis :	190 574.77 €
Résultat exercice 2018 :	Excédent : + 75 406.78 €
Résultat reporté 2017 :	Excédent : + 5 329.88 €
Résultat de clôture 2018 :	Excédent : + 80 736.66 €

### **Investissement (I)**

Mandat émis :	95 457.03 €
Titres émis :	70 529.27 €
Résultat exercice 2018 :	Déficit : - 24 927.76 €
Résultat reporté 2017	Excédent : + 201 577.56 €
Résultat de clôture 2018 :	Excédent : + 176 649.80 €
Soit résultat global de l'exercice (F + I)	Excédent : + 50 479.02 €
résultat global de clôture (F + I)	Excédent : +257 386.46 €

## MAIRIE DE BRENS

### ➤ Séance du 7 mars 2019

#### Restes à réaliser (I)

Dépenses :	216 425.24 €
Recettes :	30 000.00 €

Soit déficit RAR : - 186 425.24 €

**Résultat final (F + I) Excédent = 70 961.22 €**

M. le Maire cède la présidence de l'assemblée à M. Mostardi Daniel, doyen d'âge pour le vote du compte administratif et quitte la salle. Le compte administratif 2018 du service assainissement est adopté à l'unanimité.

## II – COMPTES DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL – SERVICE ASSAINISSEMENT

### Délibération 07/2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté les comptes administratifs 2018 du budget principal et du service assainissement :

- **approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2018** dressés par le comptable du Trésor public de Gaillac pour le budget principal et le service assainissement.

## III – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

### A - AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL

#### Délibération 08/2019

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants ;

#### SECTION INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31/12/2017	Excédent :	+ 72 484.77 €
- Résultat de l'exercice 2018	Déficit :	- 53 844.74 €
<b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2018 Excédent :</b>		<b>+ 18 640.03 €</b>

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2019 à la ligne 001 Recettes.

- Restes à réaliser Recettes	424 782.00 €
- Restes à Réaliser Dépenses	451 100.21 €
- <b>Solde Restes à Réaliser</b>	<b>Déficit : - 26 318.21 €</b>

⇒ **Soit un déficit de financement de 7 678.18 €**

## MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 7 mars 2019

### SECTION FONCTIONNEMENT

- Rappel du résultat cumulé au 31/12/2017	Excédent : + 224 270.51 €
- Déduire partie affectée à l'investissement en 2018	- 109 059.63 €
- Résultat de l'exercice 2018	Excédent : + 201 316.85 €
- <b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2018</b>	<b>Excédent : + 316 527.73 €</b>

⇒ **Le résultat à affecter est positif : + 316 527.73 €**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture besoin de financement pour budget 2019 (c/1068)	<b>7 678.18 €</b>
- Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2019 (c/1068)	200 000.00 €
- Report à nouveau au budget 2019 ligne 002 Recettes (section Fonctionnement)	108 849.55 €

### B - AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération 09/2019

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2018 du Service Assainissement de la Commune de BRENS fait apparaître les résultats suivants :

### SECTION INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31/12/2017	Excédent :	+ 201 577.56 €
- Résultat de l'exercice 2018	Déficit :	- 24 927.76 €
- <b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>+ 176 649.80 €</b>

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2019 à la ligne 001 Recettes.

- Restes à Réaliser Recettes	30 000.00 €
- Restes à Réaliser Dépenses	216 425.24 €
- <b>Solde Restes à réaliser</b>	<b>Déficit : - 186 425.24 €</b>

**Soit un déficit de financement de - 9 775.44 €**

### SECTION FONCTIONNEMENT

- Rappel du Résultat cumulé au 31/12/2017	Excédent :	+ 38 108.91 €
- Déduire partie affectée à l'investissement en 2018		- 32 779.03 €
- Résultat de l'exercice 2018	Excédent :	+ 75 406.78 €
- <b>Résultat comptable cumulé au 31/12/2018</b>	<b>Excédent :</b>	<b>+ 80 736.66 €</b>

⇒ **Le résultat à affecter est positif : 80 736.66 €**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions règlementaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement pour budget 2019 (c/1068)	<b>9 775.44 €</b>
---	-------------------

## MAIRIE DE BRENS

### ➤ Séance du 7 mars 2019

- Affectation en réserves supplémentaires pour Budget 2019 (c/1068) **50 000.00 €**
- Report à nouveau au budget 2019 ligne 002 Recettes (Section Fonctionnement) **20 961.22 €**

## IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

### Délibération 10/2019

Après avoir examiné les propositions de l'inter commission du 4 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le tableau récapitulatif des subventions 2019 aux associations**, dont le montant total de 19 860 € (dont 3 000 € en fonds réservés) sera inscrit au C/6574 du budget principal 2019 :

- ADDAH .....	100.00 €
- ADMR.....	1 500.00 €
- ALMA .....	210.00 €
- Association des Maires .....	780.00 €
- Association des Parents d'élèves .....	2 700.00 €
- Athlétisme .....	400.00 €
- Brens Olympique.....	2 250.00 €
- BTCASC .....	1 500.00 €
- Comité d'Animation Brensole .....	1 800.00 €
- Comité d'Animation Brensole (orchestre).....	1 200.00 €
- Déca'dances.....	100.00 €
- FNACA .....	150.00 €
- Génération mouvements.....	800.00 €
- Les jardins de la Forme .....	300.00 €
- Rool toujours .....	150.00 €
- Sauvegarde du Patrimoine.....	500.00 €
- Souvenir Français.....	70.00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers .....	100.00 €
- US Brens Football .....	2 250.00 €
- Fonds réservés.....	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>19 860.00 €</u></b>

- **Précise que les modalités de versement des subventions d'un montant supérieur ou égal à 1 000 € seront les suivantes : 2/3 au mois de mai et 1/3 au mois de décembre.**

## V – INGENIERIE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE – APPUI AUX COMMUNES

### Délibération 11/2019

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1)

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94)

Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018

## **MAIRIE DE BRENS**

### **➤ Séance du 7 mars 2019**

Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018

Vu le rapport de M. le Maire sur la proposition de convention d'ingénierie publique Départementale, dont un exemplaire a été remis aux élus

Vu l'avis de l'inter commission du 4 mars 2019

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,
- **ACCEPTE** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

## **VI – ASSAINISSEMENT SAINT-FONS**

### **A – ACQUISITION FONCIERE PARCELLE ZN n° 8 – SAINT-FONS**

#### **Délibération 12/2019**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition écrite de M. DUBOUSQUET Nicolas du 4 février 2019 de vendre à la commune la parcelle ZN n° 8, dont il est propriétaire, sis à Saint-Fons, d'une contenance de 1740 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 €.

M. le Maire rappelle que cette parcelle serait destinée à la construction d'une nouvelle station d'épuration de type filtre planté de roseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir la parcelle ZN n° 8** d'une contenance de 1740 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 € avec prise en charge des frais notariés par la Collectivité.

**mandate M. le Maire pour signer l'acte authentique** ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **B – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET BORNAGE – SAINT-FONS**

La commande pour le levé topographique de la zone concernée par le projet de la nouvelle station et le bornage de la parcelle ZN 8 a été passée à GEO SUD OUEST pour un montant de 1 884.00 € TTC.

## **MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 7 mars 2019**

### **C – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – DEMOLITION/RECONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION A SAINT-FONS – AVENANT N° 1**

*Délibération 13/2019*

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2018 autorisant M. le Maire à passer un marché de Maîtrise d'œuvre et constituer le dossier « loi sur l'eau »,

Vu la décision de la Commune de modifier la filière de traitement envisagée pour la nouvelle station d'épuration, ainsi que son emplacement, M. le Maire propose à l'assemblée de conclure un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet DEJANTE pour poursuivre sa mission de maîtrise d'œuvre portant sur ce nouveau projet y compris la présentation d'un nouveau dossier « loi sur l'eau ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **autorise M. le Maire à conclure l'avenant n° 1 au contrat de Maîtrise d'œuvre** précité pour un montant de 5 600.00 € HT soit 6 720.00 € TTC, soit un nouveau montant de marché porté à 19 562.20 € HT soit 23 474.64 € TTC, **à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

### **VII – RELEVÉ DE DECISIONS**

- **Décision n° 1-2019 du 05/03/2019**

Conclusion de l'avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement du 1<sup>er</sup> étage et installation d'un ascenseur dans le bâtiment mairie – Lot n° 5 Electricité

Entreprise attributaire : MOLINIER DINTILHAC

Objet : Déplacement d'un chemin de câble

Montant initial du marché : 19 542.43 € HT

Montant avenant n° 1 : 899.20 € HT

Nouveau montant du marché : 20 441.63 € HT (soit 24 529.96 € TTC)

### **VIII – REALISATION EMPRUNT – CONSULTATION DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

M. le Maire propose de surseoir à la réalisation de l'emprunt prévu jusqu'au vote du budget 2019 dans la mesure où la trésorerie de la collectivité permet le règlement des factures des travaux de réaménagement du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie en cours de réalisation.

Il précise que les taux en vigueur sont de 1.25 % sur 20 ans à 1.35 % sur 30 ans sans évolution prévisible dans les prochains mois.

### **IX – DENOMINATION MAISON DES ASSOCIATIONS ET SENTIER DE RANDONNEE**

M. le Maire cède la parole à Mme ITRAC pour la présentation des propositions de dénomination du Conseil Municipal jeune à l'assemblée :

#### **A – DENOMINATION DU SENTIER DE RANDONNEE : LE SENTIER DES MEUNIER**

*Délibération 14/2019*

Les membres du Conseil Municipal jeunes se sont rendus sur le site en présence du Directeur de l'école et de Mme la Présidente de l'association de Sauvegarde du Patrimoine Brensol.

## **MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 7 mars 2019**

Ils proposent de dénommer ce chemin « le sentier des Meuniers » pour rappeler l'existence d'un ancien moulin face à la centrale hydroélectrique.

Une signalétique avec photos et commentaires sera mise en place sur le site.

M. BESNARD précise qu'un panneau explicatif sera fourni par EDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve la proposition de dénomination du CMJ : « sentier des Meuniers ».**

M. BONNEFOI rappelle aussi l'existence d'une croix dite « croix des Martrous » jadis, sur ce chemin en mémoire de la bataille de la croix haute, une des plus importantes du catharisme.

Il propose de retrouver la croix originale ou de faire réaliser une copie afin qu'elle retrouve sa place d'origine sur le chemin.

M. BONNEFOI rédigera un article sur l'historique du sentier de randonnée pour le prochain Brens info.

## **B – DENOMINATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : MAISON COMMUNALE « LAPEROUSE »**

*Délibération 15/2019*

Les membres du Conseil Municipal jeunes ont retenu les noms de célèbres navigateurs et proposent de dénommer la maison des associations et ses 3 salles : Marco Polo, Lapérouse, Christophe Colomb, Jacques Cartier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de dénommer la maison des associations : « Maison Communale Lapérouse » de conserver la numérotation des 3 salles et d'y adjoindre le nom d'un navigateur soit :**

- **Salle n° 1 - Marco Polo**
- **Salle n° 2 - Christophe Colomb**
- **Salle n° 3 - Jacques Cartier**

## **X – ETUDE PHOTOVOLTAIQUE – BATIMENTS COMMUNAUX**

*Délibération 16/2019*

M. le Maire informe l'assemblée d'une étude en cours pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit des maisons partagées.

Cette étude est réalisée par Biocénose.

Il propose de faire réaliser ce type d'étude gratuite pour les bâtiments communaux : Espace Socio Culturel, éclairage des terrains de sport, mairie... et précise la possibilité de solliciter des aides financières auprès de l'ADEME et de la Communauté d'agglomération sous réserve d'auto consommation de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de faire réaliser cette étude gratuite pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de bâtiments communaux.**



## **MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 7 mars 2019**

### **X - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER :**

M. le Maire rend compte à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti – Section F n° 864 (p), 865 (p), 866(p) – 815 m<sup>2</sup> -  
La Fédarié  
Prix : 142 000 €
- Immeuble non bâti - Section F n°864(p), 865(p), 866(p) – 621 m<sup>2</sup>  
La Fédarié  
Prix : 30 000 €
- Immeuble non bâti - Section F n°857 et n° 858 – 1188 m<sup>2</sup>  
La Fédarié  
Prix : 68 000 €
- Immeuble bâti - Section C n°1016 –73 m<sup>2</sup> -  
Grand'rue  
Prix : 110 000 €
- Immeuble non bâti - Section ZD n°275 – 159 m<sup>2</sup>  
Pendariès-bas  
Echange (Evaluation 500 €)

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Journée citoyenne : samedi 16/03/2019 – RDV 8h30 petit déjeuner en commun
- ✓ Mobilier urbain pour la récupération des mégots de cigarettes à prévoir devant la boulangerie
- ✓ Début des travaux de terrassement et réseaux des maisons partagées prévus le 11/03/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**MAIRIE DE BRENS**

➤ **Séance du 7 mars 2019**

<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS et PRENOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
ITRAC Sandrine		MANDIRAC Françoise	
RANJEVA Catherine		AUSSENAC Jacqueline	
BLANC Florence		BOUCHER Patrick	
BONNEMAIN Jean-Michel		BESNARD Marc	
MOSTARDI Daniel		BONNEFOI Yvon	
RABEAU Jean-Louis			